



Plan de reprise d'activité (PRA) :

Le 11 mai attendra le 7 !



Ce CHSCT en audioconférence aura été intéressant. En effet la Direction a répondu oralement sur un certain nombre de points. Au cas d'espèce en matière de dotations et d'équipements. Enfin.

Ce, alors qu'aucun document de travail ne nous a été transmis.

Ce, alors que depuis depuis 2 semaines la Direction se refuse à répondre par écrit aux différentes questions de la représentation du personnel (voir p5 ci après).

Il était temps. L'échéance du 11 mai, date arrêtée par le Gouvernement voilà plusieurs semaines pour l'ouverture du déconfinement, est pour dans moins d'une semaine : 6 jours très exactement.

Néanmoins, il manque l'essentiel : toutes les réponses aux questions en matière d'organisation du travail (effectifs par service, agencements, etc) sont remises à plus tard.

- D'abord parce que la Direction (via la voix de la Directrice interrégionale adjointe) estime que cela ne regarde pas le CHSCT !
- Ensuite, parce la Direction indique que le point sera évoqué demain, lors du Comité technique local (CTL) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA).
- Enfin et surtout, parce que rien n'est « *complètement arrêté, la date de déconfinement ne sera connue que le 7 mai* ». En d'autres termes, c'est le Premier ministre qui donnera le tempo après-demain.

Sommaire

- Tract/résumé : page 1
- Compte-rendu exhaustif : pages 2 et 3
- Avis du CHSCT aux actions de la DI : page 4
- Questions adressées les 21 et 30/04 sans réponse de la Direction : page 5

C'est d'autant plus troublant que de la mi mars à la mi avril, les conférences téléphoniques avec la Direction ont été un moment d'échange.

Devant le silence de la Direction depuis 2 semaines, ainsi que sa non consultation des agents et différents services sur le « *post 11 mai* », **la représentation du personnel a donc rendu un avis négatif à son action relative au plan de reprise d'activité (PRA, voir p4).**

Non pas que le PRA soit mauvais « en soi ». Au contraire, pas mal de choses intéressantes y figurent. Néanmoins de trop nombreuses interrogations demeurent, parce que la Direction a élaboré le plan de déconfinement en faisant fi de la démocratie et des principales personnes concernées : les collègues eux-mêmes et leurs représentants.

Introduction

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) s'est tenu en audioconférence. Une heure et demie a été consacrée à la Douane.

1°) Participants

a) Présidence : M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes

- M^{me} Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA) ;
- M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH) ;
- M^{me} Couturier, cheffe du Pôle Logistique et Informatique (PLI) ;
- M^{me} Rogani, adjointe à la cheffe du PLI ;
- M. Dupont, conseiller de prévention ;
- M. Décimus, assistant de prévention.

c) Pour les organisations syndicales :

- SOLIDAIRES,
- CGT,
- FO,
- CFDT.

d) Acteurs de la prévention :

- Dr Simonot : médecin de prévention.

2°) Préalable

a) Déclaration

SOLIDAIRES a lu une déclaration préalable au nom de l'ensemble de la représentation du personnel au CHSCT 93.

Thématiques principales :

- absence de réponse de la DI aux questions posées les 21 et 30 avril (*disponibles en page 5*) ;
- absence de document de travail fourni par la DI ;
- absence de recensement et d'évaluation des risques par les personnels eux-mêmes, via actualisation du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) ;
- effectifs et organisation en présentiel après la date du 11 mai.

b) Réponses de la Direction

- absence de consultation des personnels : « le DUERP [...] ça ne fait pas partie des priorités de la DG ». → SOLIDAIRES répond que la DG, lors du Comité technique DGDDI du 30/04 n'a pas écarté l'option d'une mise à jour partielle, relative au risque Covid-19.
- absence de document, de réponse aux questions ou d'éléments sur l'organisation et les effectifs : « [pour le déconfinement] la date du 11 mai n'est pas complètement arrêtée, la date ne sera connue que le 7 mai » ; « La DG a envoyé des orientations nationales, la DIPa a réfléchi jusqu'à hier alors que les modalités ne sont pas arrêtées » ; « le retour à la normale ne sera pas immédiat [...] il y a des facteurs exogènes » ; « on ne transmettra pas les documents au CHSCT, ça ne le regarde pas ». → SOLIDAIRES rétorque que le décret 82-453 dit que l'organisation du travail relève du CHSCT.

Ordre du jour

M^{me} Sarti indique que la présentation orale de la direction pour le CHSCT se fera en 3 points : prévention, relations humaines (RH) et équipement.

1°) Prévention (présentation par la directrice interrégionale adjointe – DIA)

M^{me} Sarti indique qu'un accent est mis par la direction sur les mesures de prévention. Et plus particulièrement sur la communication en la matière.

D'abord le médecin de prévention, l'assistant de prévention et le conseiller de prévention suivent l'évolution de la pandémie et font les statistiques (sur le nombre d'agents malades, en quatorzaine, en présentiel, en autorisation d'absence, en télétravail).

Ensuite, une information des agents est faite avec l'ouverture de l'intranet Covid, réalisé en liaison avec le bureau RH4.

Pour SOLIDAIRES, en complément de cet intranet bienvenu, il importe de fournir régulièrement aux agents, par messagerie Mercure, des informations pratiques et d'actualités locales, à l'image du Flash agents transmis nationalement, ainsi que toute note administrative (NA) en sus de l'application courrier.



2°) Relations Humaines (présentation par le chef du pôle Ressources Humaines – RH)

M. Dubois indique qu'un certain nombre de mesures, mises en place dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA) au début de la crise, vont perdurer ou évoluer avec le plan de reprise d'activité (PRA) post 11 mai.



a) Télétravail (la Direction veut dans le PRA « reprendre autant que c'est possible le PCA »)

Régime de travail

Le temps de travail est comptabilisé forfaitairement 7 heures, « sauf exception dûment justifiée, auquel cas cela peut aller à 8h ». Pas donc de comptabilisation en horaires longs.

Éligibilité (105 ordinateurs ; 60 connexions Rapido)

Les fonctions support en bénéficient :

- service Fonction ressources humaines locales (FRHL),
- Pôle logistique et informatique (PLI),
- Pôle pilotage, performances et contrôle interne (PPCI),
- Comptabilité.

Mais pas seulement. Outre l'encadrement, divers services opérationnels en sont dotés, notamment ceux relevant de la cellule de recevabilité des importations d'équipements de protection.

Pour SOLIDAIRES, sont éligibles au télétravail dans le cadre du PCA / PRA les agents utilisant Mercure (non dotés d'un ordinateur ou d'une connexion administrative). M. Dubois acquiesce, citant l'exemple d'un agent du pôle RH.



b) Autorisations spéciales d'absence (ASA)

Personnes « fragiles »

SOLIDAIRES interrogeant sur le maintien de la mesure, le médecin de prévention indique que toutes les demandes ont été acceptées.

M. Dubois précise qu'« il n'y a aucun changement entre le PCA et le PRA [...] il est évident pour la DIPA de proroger ». Dont acte.

Parents – garde d'enfant

M. Dubois indique que pour les écoles restant fermées, le dispositif d'ASA sera maintenu. Par contre la décision de la direction n'est pas arrêtée pour les écoles rouvertes.

SOLIDAIRES demande de la souplesse à la DIPA (même les écoles ouvertes ne peuvent accueillir tout le monde), en attendant la décision de la DGAFP. Le Président acquiesce.



c) Aménagement d'horaires

Pour M. Dubois, ils sont accordés suite à une discussion entre l'agent et le chef de service et « chaque fois que c'est possible ».



d) Stagiaires

Ils sont intégrés au PRA, avec un système de rotation (par ex. 3 jours en stage, 2 jours en ASA). SOLIDAIRES demandant si l'évaluation sera faite plutôt sur le savoir-être, M. Dubois acquiesce.



3°) Équipement (présentation par la cheffe du pôle logistique et informatique – PLI)



a) Organisation interne au PLI

Depuis le confinement mi-mars, avec le PCA, il y avait quotidiennement 3 à 5 agents travaillant en présentiel au sein du PLI :

- la cheffe de PLI, ou son adjointe,
- 1 technicien des systèmes d'information (TSI),
- 1 agent du pôle achat,
- 1 agent du pôle budgétaire, pour payer les fournisseurs.

Depuis hier (lundi 04 mai), le PLI met en place son PRA, c'est-à-dire adopte en anticipé une nouvelle organisation, « en respectant les règles de distanciation » dicit la cheffe du PLI.



b) Action bâtementaire (les agents du PLI agissent depuis hier en PRA sur 3 axes).

Réouverture de bâtiments

Série de vérifications techniques, avec remise en route des installations, analyse d'eau, nettoyage des locaux.

Gestion des flux : Action entreprise aussi bien au niveau des personnes que des véhicules. Dans les bâtiments, les montées et descentes feront l'objet d'un fléchage avec marquages au sol et consignes.

Espaces collectifs : Vérification faite des capacités d'accueil des services, ainsi que des salles de réunion, sur la base des propositions des chefs de service.



c) Moyens de protection

Généralités : D'après la cheffe du PLI, le stock présent à la DI permet la reprise d'activité, aussi bien en matière de masques de gel et de lingettes. Le réassort permet de tenir jusqu'à l'été.

Lunettes/plexiglas :

Lunettes/Visières : d'après le fournisseur, livraison fin de semaine prochaine.

Barrières plexiglas : réservées à l'accueil du public. 1^{ère} livraison (minime) semaine prochaine. La suite est hypothétique.

Masques : Les masques FFP2 étant introuvables, le réassort se fera en masques chirurgicaux. La dotation actuelle de FFP2 est réservée pour les palpations et visites à corps.

Annexe n°1 : avis négatif du CHSCT sur l'action de la Direction
(voté à l'unanimité de la représentation du personnel en fin d'audioconférence)



CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis
05/05/2020 - audioconférence



Conditions de travail

délibération

Plan de reprise d'activité : Douanes de Roissy

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis est aujourd'hui *a priori* réuni pour examiner le plan de reprise d'activité (PRA) de la Direction des Douanes de Roissy.

Nous employons l'expression *a priori*, car à ce jour nous ne savons toujours pas quel est le PRA arrêté à ce jour par la Direction. **Nous ne disposons en effet d'aucun document de travail.**

Cela est d'autant plus troublant que 4 fiches ont été transmises le 30 avril au Comité Technique Local (CTL) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) pour examen le 6 mai, soit demain.

Ces fiches concernent-elles notre instance? À cette heure, nous ne le savons toujours pas.

Cela est d'autant plus troublant que nous vous avons adressé les 21 et 30 avril une série de questions [voir page suivante]. La même série de questions adressée à l'ensemble des directions relevant de notre instance. Quatorze jours après notre 1^{er} envoi, **la Direction des Douanes de Roissy ne nous a pas répondu.**

Aucune réponse de fond ne nous a été apportée, que ce soit en matière d'organisation du travail, de fourniture d'équipements de protection (individuelle et collective), ou encore d'aménagement et de nettoyage des locaux.

Cela est d'autant plus troublant que dans le même temps, un certain nombre de Directions de la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) nous ont répondu de façon précise et argumentée.

Nous le savons, la période est à l'incertitude. Aussi bien au niveau des orientations et décisions gouvernementales que des suites sanitaires.

C'est pour cela que précédemment, sur la forme et la méthodologie, nous vous proposons une co-construction. Une construction collective, associant l'ensemble des personnels, par le biais de l'actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Les quatorze jours écoulés étaient le moment opportun pour organiser une consultation des agents dans chaque service.

Il n'en a rien été, notre demande a été manifestement vaine, et nous n'avons aucune indication à ce que cette consultation se fasse d'ici le 11 mai.

EN CONCLUSION :

Pour ces divers motifs, sur le fond et sur la forme, nous émettons un avis négatif sur le Plan de reprise d'activité (PRA) de la Direction des Douanes de Roissy.

Le 5 mai 2020

Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances

 **Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : Fabien Milin et Yannick Devergnas (experts). Pour plus de précisions, les contacter.**

Annexe n°2 : les thèmes et questions adressées les 21 et 30/04/2020, sans réponse de la Direction (document remis en page)



CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis



Conditions de travail

Questions

Dans la perspective d'un CHSCT spécial « stratégie de déconfinement » dont la date sera précisée par le président du CHSCT (fin avril/début mai 2020), les organisations syndicales du CHSCT 93 (SOLIDAIRES, CGT, CFDT et FO) demandent aux directions relevant de leur périmètre d'**apporter au fil de l'eau, et au plus tard avant la tenue dudit CHSCT, des réponses aux points soulevés infra.**

En tant que représentants des personnels, nous attachons une importance majeure à la prévention des risques relatifs à la santé et à la sécurité au travail, et au cas particulier au risque sanitaire lié au COVID19. Nous souhaitons **anticiper le plus en amont possible les problèmes éventuels de sorte que les réponses à ces derniers puissent être apportées avant la date prévue de déconfinement, soit le 11 mai 2020.**

Cette liste n'est en rien exhaustive et chaque direction est invitée à la compléter en fonction des spécificités qui sont siennes.

Les 12 points pour lesquels des réponses et des actions sont attendues :

(liste non exhaustive)

- 1) Comment les Directions envisagent leur **stratégie de déconfinement** ? Fournir un document écrit et explicatif.
- 2) Fournir au fil de l'eau au CHSCT 93 un document indiquant la stratégie de reprise du travail **par direction, site, métier, aménagement des horaires, effectifs, rotation du personnel, mesures d'hygiène envisagées et détaillées** (dotation en gel hydroalcoolique, masques, gants, kit de nettoyage, spray, essuie mains en papier + poubelle ad hoc, savon liquide, vitre plexiglas, autres...).
- 3) Problématique des **transports en commun** en IDF : quelle capacité pour chaque direction à fournir des FFP2 pour ceux qui utilisent les transports en commun, et chirurgicaux *a minima* pour les autres ? Préconisation d'un recours massif au télétravail, fourniture ordinateurs portables et réseaux privés virtuels (VPN).
- 4) Problématique des **cantines** : hygiène ? Respect distance sociale ? Horaires aménagés de quelle manière ?
- 5) Problématique du **ménage** ? Déjà très perfectible en temps normal... Désinfection des locaux ?
- 6) Demande à l'**Inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) et au médecin de prévention de donner leur avis** sur la stratégie de déconfinement envisagée par chaque direction.
- 7) Demande à l'administration de faire des **analyses bactériologiques pour les points d'eaux** dans les locaux fermés avant déconfinement.
- 8) Nécessité de **prévenir assez rapidement les médecins de prévention** si des cas de COVID-19 apparaissent.
- 9) Demande aux directions qu'elles **communiquent aux agents** par courriel, mise en ligne sur site intranet, affichages etc... **les moyens mis en oeuvre** relatifs aux gestes barrière ainsi que les **consignes à suivre** en cas de maladie ou suspicion de maladie, qui prévenir (RH, chef de service, etc... ? Quelles informations communiquer afin que le médecin de prévention puisse rapidement prendre contact, etc.).
- 10) **Limitation des accès aux espaces de convivialité** (détente, machines à café...) afin d'éviter les rassemblements : comment gérer les accès aux ascenseurs également ? Les accès parking ?
- 11) Fourniture par les médecins de la **liste des « pathologies »** donnant un caractère de fragilité aux personnes qui en sont atteintes ? Femmes enceintes ? Quel dispositif mis en place pour ces personnes dites fragiles ?
- 12) Rappeler **nom et coordonnées de la médecine de prévention et de l'assistance sociale** par tous les canaux de communication disponibles par les différentes directions.

**Plan de reprise d'activité (PRA) :
Le 11 mai attendra le 7 !**



**Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy-Le Bourget**
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : roissy@solidaires-douanes.org